

Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Formulaires officiels actualisés dans le cadre du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et nouvelles notes d'accompagnement concernant le dépôt

1. Les formulaires officiels pour les demandes internationales et les requêtes présentées conformément au règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé "règlement d'exécution") ont été actualisés. En outre, de nouvelles notes d'accompagnement concernant le dépôt sont disponibles pour les formulaires les plus courants.
2. Les principales modifications apportées aux formulaires officiels sont détaillées ci-après :
 - suppression de la page de couverture;
 - actualisation de la présentation pour mettre en évidence les champs devant être renseignés par les déposants et les titulaires;
 - création d'un champ pour chaque déposant, pour chaque nouveau titulaire et pour le mandataire, pour que chacun d'eux puisse indiquer sa propre adresse électronique, en prévision des modifications apportées au règlement d'exécution qui entreront en vigueur le 1^{er} février 2021, rendant obligatoire l'indication d'une adresse électronique; et
 - ajout d'une nouvelle feuille supplémentaire pour préciser comment les informations doivent être indiquées dans le cas d'une demande conjointe ou lorsqu'il y a de nouveaux cotitulaires.
3. Les nouvelles notes concernant le dépôt visent à guider les utilisateurs lorsqu'ils remplissent les formulaires officiels, afin d'éviter toute irrégularité. Ces notes ont été publiées en anglais et seront publiées prochainement en français et en espagnol. Des notes concernant le dépôt seront bientôt disponibles pour tous les formulaires officiels, mais, pour l'heure, celles-ci sont disponibles uniquement pour les 10 formulaires officiels les plus courants, à savoir :
 - MM2 (Demande d'enregistrement international relevant du Protocole de Madrid);
 - MM4 (Désignation postérieure à l'enregistrement international);
 - MM5 (Demande d'inscription d'un changement de titulaire);

- MM6 (Demande d'inscription d'une limitation de la liste des produits et services);
- MM7 (Demande d'inscription d'une renonciation);
- MM8 (Demande d'inscription d'une radiation de l'enregistrement international);
- MM9 (Demande d'inscription d'une modification du nom ou de l'adresse du titulaire ou, lorsque le titulaire est une personne morale, introduction ou modification des indications relatives à la forme juridique du titulaire);
- MM10 (Demande d'inscription d'une modification du nom et/ou de l'adresse du mandataire);
- MM11 (Renouvellement de l'enregistrement international); et
- MM12 (Constitution d'un mandataire).

4. Les formulaires officiels et les notes d'accompagnement concernant le dépôt ont été publiés sur le site Web de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Les utilisateurs peuvent les imprimer séparément ou dans un seul document. Les nouvelles notes concernant le dépôt remplacent la publication intitulée "*Comment utiliser au mieux le système de Madrid – informations et conseils pratiques concernant l'utilisation de certains formulaires*".

Le 8 janvier 2021